

DOSSIER DE SUIVI D'AIDE DE L'ELEVE



Nom : Prénom : Date de naissance :

Parcours scolaire du cycle 1 au cycle 3

Date d'ouverture du dossier :

Niveau de classe	Année(s) scolaire(s)	Ecole(s) fréquentées(s)	Dispositifs d'aide mis en place
PS			
MS			
GS			
СР			
CE1			
CE2			
CM1			
CM2			

Guide de mise en œuvre :

Ce dossier ainsi constitué sera **la mémoire** de tous les dispositifs déployés pour venir en aide à l'élève qui rencontre des difficultés. Chaque aide (pédagogie différenciée, PPRE, PAP, prise en charge DASED, rééducation orthophonique...) constitue tout autant une modalité de prévention de la difficulté scolaire, visant à empêcher un redoublement, qu'un accompagnement de celui-ci lorsqu'il n'a pu être évité, afin de lui donner davantage d'efficacité.

Les différentes aides proposées aux élèves pour répondre à leurs difficultés au cours de leur scolarité, peuvent être **regroupées** dans ce dossier de suivi. Ceci afin de permettre de visualiser l'engagement de l'équipe pédagogique, le dialogue **noué avec les parents, les progrès de l'élève mais aussi de s'assurer que tous les dispositifs s'articulent**. Certains documents gagnent à être **présentés à l'élève.** La finalité mieux comprise, lui permet de s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.

D'autres documents peuvent être insérés s'ils éclairent la nature, la limite ou les avantages des aides apportées. Ainsi les refus des parents gagneront à y être consignés.

L'ensemble de **l'équipe** est engagé dans le traitement de la difficulté scolaire au travers de l'axe 2 du projet d'école : « Prendre en compte la diversité des élèves et organiser leur parcours » et c'est au prix de cette action collective que l'Ecole pourra mieux remplir ses missions d'une école pour tous, d'une école performante et d'une école ouverte.

Constitution du dossier en format A3 : Les pages 1 (1^{ère} de couverture) et 2 placées en recto/verso, les pages 3 et 4 (4^{ème} de couverture) en recto/verso

L'élève rencontre des difficultés dans ses apprentissages... « Dossier de suivi d'aide de l'élève »

Les différents niveaux d'aide

1. Viveau 1: « Feuille de progrès de l'élève ».

L'élève est en **difficulté ponctuelle pour acquérir une compétence.**Il a besoin d'une attention particulière et la difficulté est traitée en classe dans le cadre de la différenciation pédagogique. Les objectifs et les progrès peuvent être notés sur le document « Feuille de progrès élève » (à insérer dans la chemise).

2. Viveau 2 : « PPRE »

L'élève est en difficulté scolaire.

Il est fragile et ne risque toujours pas de maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun de connaissances et de culture. Le Programme Personnalisé de Réussite Educative est élaboré grâce à un plan coordonné d'actions pédagogiques et éducatives conçu pour répondre aux besoins de l'élève. Il est validé en équipe éducative.

3. Viveau \mathfrak{Z} : « Prise en charge à dominante pédagogique ou à dominante relationnelle ou accompagnement

baychologique »

L'élève est en difficulté ou grande difficulté scolaire.

Il est suivi par le DASED. Un PPRE a été mis en place.

- Il est pris en charge par le maître à dominante pédagogique ou le maître à dominante relationnelle
- Il bénéficie de l'intervention du psychologue scolaire

Un projet d'aide spécialisé est élaboré par le DASED, suite au signalement de l'élève (fiche 1), à l'aide du document « **Projet d'aide spécialisée** » (fiche 2) adapté aux besoins. Un bilan écrit de la fin de prise en charge sera établi (fiche 3).

4. Niveau 3 bis : « PAP »

L'élève est **en difficulté scolaire durable** ayant pour origine un trouble de l'acquisition de la langue orale, ou un trouble de l'acquisition de la langue écrite, un trouble du développement de la coordination, un trouble déficitaire de l'attention, trouble d'acquisition de la numératie.

Suite à un diagnostic médical, il bénéficie d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui est un dispositif

d'accompagnement proposant des aménagements et adaptations de nature pédagogique.

: **610**

Pour certains élèves dont les difficultés importantes peuvent apparaître d'emblée ou s'installer de manière durable, il sera fait appel, en concertation avec les parents, au psychologue scolaire, au médecin scolaire et le cas échéant à l'ESR pour la saisine d'un dossier CTES.

A titre exceptionnel, le redoublement pourra être proposé par l'équipe pédagogique s'il est avéré que ce maintien permettra un progrès significatif de l'élève. L'avis des parents sera sollicité et la proposition sera accompagnée a minima du niveau ?

Pour les élèves dont le niveau renvoie à une pré orientation en 6^{eme} SEGPA, ils feront l'objet de la procédure préconisée et devront a minima bénéficier du niveau 2.

ЬЗ

Version du 24/06/2019 Circonscription de Papeete /Pirae

Ce que l'on sait de l'élève à la date de l'ouverture du dossier :

Ce que dit l'élève de son vécu scolaire :
Ce que dit la famille :
Suivi hors de l'école :
Suivi DASED :
Gunid count in the county of
Difficultés sur d'autres plans :
Difficultés repérées en termes de compétences sur le plan des apprentissages :
Réussites pédagogiques et éducatives de l'élève sur lesquelles le maître peut s'appuyer :